



Mémento Pocket

Permis Côtier

Permis plaisance «option côtière»

obligatoire pour piloter un bateau de plaisance à moteur > 6 Cv jusqu'à 6 milles d'un abri



Bateau Ecole SCP FLECHEAU-REYMOND

3 centres de formations agréés.

www.le-bateau-ecole.fr

02.43.44.20.40 / 06.20.30.07.92

Carte marine

Terre
 CG Sémaphore
 Cheminée
 Moulin
 Eglise
 Tour
 Château d'eau

Estran
 Phare
 Carburant
 Port de plaisance
 Port de pêche
 Pêche interdite
 Mouillage Autosé
 Mouillage Interdit

Sondes positives
 R Bâbord
 G Tribord
 BRB Danger isolé
 Y Marque spéciale
 RW Eaux saines
 BY Nord
 YB Sud
 YBY Ouest
 BYB Est

Rochers
 2 Rochers découvrants
 * (4) isolée
 à fleur d'eau
 + submergée
 10 Sonde positivo
 Ligne de sonde isobathe
 Epaves
 ++ Wk

Révissez avec la collection MonPermisBateau.com

Mon Permis Côtier
 Mon Permis Radio
 Mon Permis Fluvial
 Mon Permis Hauturier

www.monpermisbateau.com est notre partenaire

Balissage

Type de marques

Marques flottantes
 Marques fixes

Rythme des feux

sur carte marine
 Q FI Iso Oc

Balissage des plages

AUTORISE INTERDIT
 Embarcation de sport ou de plaisance
 Navire à moteur
 Baignade
 Véhicule Nautique à Moteur
 Bassin de vitesse
 Vitesse limitée

Limite des 300 mètres (vitesse limitée à 5 nœuds)

Marques latérales Région A

port
 large
 tribord

Chenal secondaire
 Canal principal
 Canal secondaire
 Canal préféré à tribord
 Canal préféré à bâbord

Région B

Antilles, Guyane, etc.

port
 tribord

Marques cardinales

Cardinale Nord
 Danger
 Cardinale Ouest
 Cardinale Sud
 Cardinale Est

Autres marques

Danger isolé
 Eaux saines
 Marque spéciale

Présence de câble
 Zone de pêche ou de tir

Dangers nouveaux

Dangers nouveaux graves
 Marques latérales ou cardinales doublées
 Epave en cas d'urgence

Il est interdit de s'amarrer sur une balise !

Signaux sonores

Manceuvre

bâbord tribord

arrière

Dépassement

sur bâbord accord sur tribord

Avertissement

J'ai des doutes sur vos intentions
J'approche d'un coude

Brume / visibilité réduite

Navire à moteur faisant route
(signal répété toutes les 2 mn)

avec erre
stoppé sans erre
privilegié / remorqueur
remorqué
Navire pilote

Navire mouillé
Navire échoué

Protection de l'environnement

Déposer les déchets ménagers dans les containers et les déchets toxiques à la déchetterie portuaire

Utiliser des zones de carénage adaptées

Ne pas utiliser des produits agressifs pour le nettoyage/carénage/peinture du bateau.

Ne pas utiliser les sanitaires du bateau au port.



Mouillage

- Respecter les zones de mouillage
- S'informer de la nature des fonds
- Mouiller la longueur nécessaire
- Rincer la ligne de mouillage

La mer est un milieu vivant et fragile et c'est aussi une ressource précieuse.

Réglementations diverses

Limitation de distance

Navigation diurne limitée à 2 milles d'un abri :
Planche à voile, kite-surf, VNM 1 personne,
Engin à sustentation hydropropulsé.
Navigation diurne jusqu'à 6 milles d'un abri
pour les VNM 2 personnes



VNM : véhicules Nautiques à Moteur

Ski nautique

Restrictions : 2 personnes à bord du bateau (sauf moniteur F.F.S.N)
Interdictions : zone de baignades et à vitesse limitée
Engin tracté : Flamme orange à l'arrière du bateau, filin flottant et gilets de couleur vive, le bateau doit pouvoir embarquer tout le monde.



Pêche de loisir

Se renseigner sur la réglementation locale aux Affaires Maritimes.
(espèces, tailles, etc.)
Respecter les tailles autorisées
Ne pas vendre le produit de la pêche
2 casiers maximum par bateau

Pêche sous-marine

Age minimum : 16 ans
Restrictions : de jour uniquement et sans équipement respiratoire.
Ne pas s'approcher à moins de 100 m d'un navire.

Responsabilité du chef de bord

Le chef de bord exerce les fonctions de capitaine du navire.
Ce n'est pas automatiquement le propriétaire ou le locataire.
Il doit entre autres :

- S'informer des conditions météo
- Assurer la sécurité du navire et de l'équipage
- Embarquer le matériel de sécurité adapté
- Respecter les règles et la législation
- Assurer ou faire assurer la veille
- Remplir le livre de bord



Matériel d'armement et de sécurité

Hauturier au-delà de 60 milles d'un abri (gilet au moins 150 Newtons) : + Radiobalise de localisation de sinistre + VHF fixe + VHF mobile

Semi-Hauturier de 6 milles d'un abri à 60 mille d'un abri (gilet au moins 150 Newtons)

Côtier jusqu'à 6 milles d'un abri (gilet au moins 100 Newtons)

Basique jusqu'à 2 milles d'un abri (gilet au moins 150 N)

- Gilet de sauvetage ou brassière (par personne embarquée)
- Dispositif lumineux (assujéti à chaque gilet pour les VNM)
- Moyen mobile de lutte contre incendie (selon navire)
- Dispositif d'assèchement manuel (sauf navires auto-vidéurs)
- Dispositif de remorquage
- Ligne de mouillage (si masse lége >= 250 kgs)
- Pavillon national (hors eaux territoriales)

- Dispositif de sauvetage ou brassière (par personne embarquée)
- 3 feux rouges à main
- Compas magnétique (ou GPS compas)
- Cartes marines officielles (papier ou électronique)
- Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM)
- Description du système de balisage
- Annuaire des marées de la zone

- 3 fusées à parachute + 2 fumigènes (ou VHF fixe)
- Radeau de survie
- Matériel pour faire le point
- Livre des feux tenu à jour
- Journal de bord
- Dispositif de réception des bulletins météo
- Hamais et longe par navire à moteur (par personne pour les voiliers)
- Trousse de secours
- Dispositif lumineux pour la recherche d'un homme à la mer de nuit.
- VHF fixe (à partir de 2017)

Catégories de conception	Force du vent	Hauteur des vagues
Cat. A	> 8 beaufort	> 4m
Cat. B	≤ 8 beaufort	≤ 4m
Cat. C	≤ 6 beaufort	≤ 2m
Cat. D	≤ 4 beaufort	≤ 0,5 m

1 mille = 1852 m

1 nœud = 1 mille à l'heure

abri : tout lieu où le navire peut soit accoster soit mouiller en sécurité

Documents

- Carte de circulation : navire inférieur ou égal à 7 m
- Titre de navigation et Acte de francisation : navire supérieur ou égal à 7 m (ou inférieur ou égal à 7 m et plus de 22CV fiscaux)
- Permis Plaisance correspondant / Si VHF licence et CRR (à l'étranger)

Autonomie de carburant

Prévoir une marge de sécurité de 30%

Le vent, les vagues et les courants contraires augmentent la consommation.